

#### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission: 12/03/2015 Version: 1.0

### **RUBRIQUE 1 Identification**

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : CRYSTAL BREEZE CirculAir 90

Code du produit : 425688 SKU # : FG402187

### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Produits d'assainissement de l'air,Agents odorants

Restrictions d'emploi : Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services,

artisans)

#### 1.4. Données relatives au fournisseur

Fabricant Autres

Rubbermaid Commercial Products LLC

Rubbermaid Commercial Products LLC

3124 Valley Avenue 20 Hereford Street
Winchester, VA 22601-2694 Brampton, ON L6Y 0M1

USA Canada

T 1.800.347.9800 T 1.800.998.7004 www.rubbermaidcommercial.com

#### 1.5. Numéro de téléphone en cas d'urgence

Numéro d'urgence : 24-Hour Emergency - INFOTRAC: 1-800-535-5053 (Domestic) | 1-352-323-3500 (International)

### **RUBRIQUE 2 Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### **Classification GHS US**

Liquides inflammables, catégorie 4 H227 Liquide combustible.

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Cancérogénicité, catégorie 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### **Etiquetage GHS US**

Pictogrammes de danger (GHS US)





Mention d'avertissement (GHS US) : Attention

Mentions de danger (GHS US) : H227 - Liquide combustible

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H351 - Susceptible de provoquer le cancer

Conseils de prudence (GHS US) : P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

P280 - Porter des gants de protection.

P302+P352 - En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P308+P313 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'eruption cutanée: Consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser les agents appropriés pour l'extinction.

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 - Garder sous clef.

P501 - Éliminer le le contenu et le récipient to une installation d'élimination des déchets autorisée.

### 2.3. Dangers liés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Dangers non classés ailleurs

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.5. Toxicité aiguë inconnue

Pas d'informations complémentaires disponibles

### **RUBRIQUE 3 Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS US
EUCALYPTOL	N° CAS: 470-82-6	10 – 20	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
CAMPHOR	N° CAS: 76-22-2	1 – 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302
ALPHA-PINENES	N° CAS: 80-56-8	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	N° CAS: 68039-49-6	0,1 – 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
MYRCENE	N° CAS: 123-35-3	0,1 – 1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Carc. 2, H351 Asp. Tox. 1, H304

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

#### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### **RUBRIQUE 4 Premiers soins**

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver avec précaution et abondamment à

l'eau et au savon.

Premiers soins après contact oculaire : Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes/effets après inhalation

: Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 4.3. Indications quant à la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinctions appropriés (et non appropriés)

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.

Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

#### 5.3. Equipements spéciaux de protection et précautions pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

### RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges

d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

12/03/2015 (Date d'émission) US - fr 3/11

#### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Précautions pour la protection de l'environnement

 Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Voir section 8, Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### **RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser

d'outils produisant des étincelles.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les

vêtements contaminés avant réutilisation.

Dangers supplémentaires lors du traitement

: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

#### 7.2. Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Mesures techniques

: Se conformer aux réglementations en vigueur.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart

des : Sources de chaleur, Sources d'ignition.

Produits incompatibles

: Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

### RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

CAMPHOR (76-22-2)			
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle			
Nom local	Camphor, synthetic		
ACGIH® TLV® TWA	12 mg/m³		
	2 ppm		
ACGIH® TLV® STEL	19 mg/m³		
	3 ppm		
Remarque (ACGIH®)	TLV® Basis: Eye & URT irr; anosmia. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)		
Référence réglementaire	ACGIH 2025		
USA - OSHA - Valeurs Limites d'exposition profess	USA - OSHA - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Camphor, synthetic		
OSHA PEL TWA	2 mg/m³		
Regulatory reference (US-OSHA)	OSHA Annotated Table Z-1		

#### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipements de protection individuelle

### Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants

#### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

#### Protection respiratoire:

Aucune en utilisation normale

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





#### **Autres informations:**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### RUBRIQUE 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique : Liquide

Apparence : limpide. Transparent.

Couleur : Jaune

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 64 °C

Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide et vapeurs inflammables.

Pression de vapeur : 0,42087367 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20°C : Aucune donnée disponible

Densité relative : 0,948

Solubilité : Aucune donnée disponible
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow) : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible
Caractéristiques d'une particule : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### **RUBRIQUE 10 Stabilité et réactivité**

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

### 10.3. Risque de réactions dangereuses

Non établi.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Chaleur. Etincelles.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

# **RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

CAMPHOR (76-22-2)			
DL50 orale rat	1500 mg/kg		
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	1,5 mg/l/4h		
ETA US (voie orale)	1500 mg/kg de poids corporel		
ETA US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h		
EUCALYPTOL (470-82-6)	EUCALYPTOL (470-82-6)		
ETA US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel		
ETA US (voie cutanée)	1100 mg/kg de poids corporel		
ALPHA-PINENES (80-56-8)			
DL50 orale	3700 mg/kg de poids corporel		
DL50 voie cutanée	> 5000 mg/kg de poids corporel		
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)			
DL50 orale rat	4000 mg/kg		
DL50 orale	2830 mg/kg		
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg de poids corporel		
ETA US (voie orale)	4000 mg/kg de poids corporel		

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

: Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Susceptible de provoquer le cancer.

**MYRCENE (123-35-3)** 

Groupe IARC 2B - Peut-être cancérogène pour l'homme

Toxicité pour la reproduction : Non classé : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(STOT) (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

: Non classé

(STOT) (exposition répétée)

: Non classé

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

symptômes possibles

Danger par aspiration

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.

# **RUBRIQUE 12 Informations écologiques**

#### 12.1. Écotoxicité

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ecologie - eau

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé

(chronique)

ALPHA-PINENES (80-56-8)	
CL50 - Poisson [1] 0,28 mg/l	
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	1,44 mg/l waterflea

### 12.2. Persistance et dégradabilité

CRYSTAL BREEZE CirculAir 90		
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.	
CAMPHOR (76-22-2)		
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable	
EUCALYPTOL (470-82-6)		
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable	
ALPHA-PINENES (80-56-8)		
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable	
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)		
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable	
MYRCENE (123-35-3)		
Persistance et dégradabilité Rapidement dégradable		

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

CRYSTAL BREEZE CirculAir 90		
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
ALPHA-PINENES (80-56-8)		
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow) 4,32		
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)		
Partition coefficient n-octanol/water (Log Pow) 2,7		

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé
Gaz à effet de serre fluoré : Non

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### RUBRIQUE 13 Considérations relatives à l'élimination

Recommandations pour le traitement du

produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Indications complémentaires

Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Ecological waste information : Éviter le rejet dans l'environnement.

### **RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport**

En conformité avec: DOT / TDG / IMDG / IATA

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (DOT) : Non applicable
Proper Shipping Name (TDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé

#### 14.3. Classe(s) relative(s) au transport

DOT

Classe(s) de danger pour le transport (DOT) : Non applicable

**TDG** 

Classe(s) de danger pour le transport (TDG) : Non applicable

**IMDG** 

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

**IATA** 

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (DOT) : Non applicable
Packing group (TDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

### 14.5. Dangers environnementaux

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

#### 14.6. Transport en vrac

Non applicable

### 14.7. Précautions spéciales pour l'utilisateur

#### DOT

Aucune donnée disponible

#### TDG

Aucune donnée disponible

#### **IMDG**

Non réglementé

#### **IATA**

Non réglementé

### **RUBRIQUE 15 Informations sur la réglementation**

### 15.1. Réglementations fédérales

Statut commercial des composants selon la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) de l'Agence américaine de protection de l'environnement :

Nom	N° CAS	Entrée	Status commercial	Indicateurs
CAMPHOR	76-22-2	Présent		
EUCALYPTOL	470-82-6	Présent		
ALPHA-PINENES	80-56-8	Présent		
2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE	68039-49-6	Présent		
MYRCENE	123-35-3	Présent		

### **CAMPHOR (76-22-2)**

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

### **EUCALYPTOL** (470-82-6)

Non soumis aux exigences de déclaration de la Loi SARA Section 313 des États-Unis

### Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

### 15.2. Règlements internationaux

#### CANADA

#### **ALPHA-PINENES (80-56-8)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 2,4-DIMETHYL-3-CYCLOHEXENE CARBOXALDEHYDE (68039-49-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### **MYRCENE (123-35-3)**

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

#### Réglementations UE

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **Directives nationales**

#### **MYRCENE (123-35-3)**

Listé par le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)

### 15.3. Réglementations nationales

<b>MYRCENE (123-35-3)</b>					
USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérogènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	NSRL (Concentration sans risque significatif)	Doses maximales admissibles (MADL)
Oui	Non	Non	Non		

Composant	Réglementations nationales ou locales
ALPHA-PINENES(80-56-8)	U.S Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

### **RUBRIQUE 16 Autres informations**

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Date d'émission : 12/03/2015

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16

décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le

règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte complet des classes de danger et des phrases H	
H226 Liquide et vapeurs inflammables	
H227	Liquide combustible
H302 Nocif en cas d'ingestion	
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	

# Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations

Texte complet des classes de danger et des phrases H		
H312	Nocif par contact cutané	
H315	Provoque une irritation cutanée	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux	
H351	Susceptible de provoquer le cancer	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	

Fiche de données de sécurité (FDS), USA

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit